

## Stratégie régionale 2025-2027 de gestion de la ressource en eau à La Réunion (version validée par le CEB lors de sa séance plénière du 23 juin 2025)

*PL* : plan d'actions détaillé

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion a créé en son sein en 2021 une commission ressource en eau, dont l'objectif est de définir une stratégie régionale de gestion de la ressource en eau, d'assurer sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi. Le **présent document et le plan d'actions détaillé** qui l'accompagne constituent cette stratégie pour la période 2025-2027.

Alimentée par le programme de mesures du SDAGE 2022-2027, le plan eau DOM, le plan eau gouvernemental du 30 mars 2023 et par les travaux menés au sein de la commission ressource, elle prend la suite de la feuille de route synthétique initialement validée par le CEB lors de sa séance plénière du 04/06/2021.

### 1. Contexte : une ressource sous tension dans un contexte de changement climatiques

La ressource en eau subit de **fortes pressions à La Réunion**, compromettant l'atteinte du bon état des eaux. Au titre de l'état des lieux 2019 du SDAGE, 15 masses d'eau cours d'eau sur 24 subissent sur tout ou partie de leur linéaire des pressions de prélèvement fortes ou très fortes, et 9 masses d'eau souterraines sur 27 sont évaluées en déséquilibre quantitatif.

Le **changement climatique** va renforcer cette tension, avec notamment à La Réunion une augmentation des températures (déjà documentée sur les cinquante dernières années) et une modification du régime des précipitations, concentrées sur une période plus courte. A contrario, les saisons sèches seront plus sèches et plus longues.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'**assurer l'équilibre entre les prélèvements et les ressources** en eau superficielles et souterraines disponibles, en préservant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, dans un contexte de changement climatique (cf. lien avec l'orientation fondamentale 2 du SDAGE 2022-2027 « *préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoins* »). Pour cela, la stratégie s'articule autour des **trois axes** suivants, détaillés ci-dessous :

- la connaissance ;
- la préservation des ressources dans une logique de sobriété ;
- la planification et la gouvernance.

Pour chaque axe, les **priorités** pour la période 2025-2027 sont listées, précisant les actions concernées dans le plan d'actions détaillé annexé.

## 2. Produire et mobiliser des connaissances pour aider à la décision

L'acquisition, la mise en partage et la mobilisation des connaissances sont essentielles pour **définir les actions les plus pertinentes possibles, les prioriser et suivre leurs effets** sur la ressource en eau. Les actions prioritaires portent à la fois sur les **ressources**, les **usages** qui en sont faits ainsi que le **changement climatique**, qui aura des effets à la fois sur les ressources et les usages :

- connaître l'effet du changement climatique sur la ressource (action 1.4.1) ;
- évaluer les volumes pouvant être prélevés avec un impact acceptable pour les milieux, en tenant compte du changement climatique (actions 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3) ;
- instrumenter les ouvrages de prélèvement et les réseaux de transport pour améliorer le pilotage (actions 3.1.2, 4.1.1) ;
- renforcer le dispositif de surveillance « sécheresse » (action 1.3.1) ;
- renforcer le suivi des prélèvements (actions 2.1.1 et 2.1.2) ;
- mieux connaître les consommations d'eau potable des abonnés (actions 4.1.1 et 4.1.2) ;
- étudier le potentiel d'économies d'eau liées à la récupération des eaux de pluie et à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et définir une stratégie de déploiement (actions 5.2.1 et 5.3.1) ;
- évaluer le rapport coût/bénéfices de la création de nouvelles retenues collinaires à La Réunion (action 5.5.3).

## 3. Préserver les ressources dans une logique de sobriété

Le cycle de l'eau douce constitue une des 9 limites planétaires définies par la recherche<sup>1</sup>, dont la limite a été franchie pour la première fois en 2022 au niveau mondial. S'agissant d'une **ressource finie**, il est essentiel de préserver les ressources d'eau douce existantes, en tant que milieu support de biodiversité et fournissant de nombreux services écosystémiques (filtration de l'eau, rôle tampon, ...), mais aussi pour permettre aux générations actuelles et futures d'accéder de manière durable à une eau de qualité en quantité suffisante.

Les actions prioritaires visent à les **protéger des pollutions**, ne pas entraver la **recharge des nappes**, **réduire les gaspillages** et réduire significativement les prélèvements dans une démarche de **sobriété** :

- préserver de la contamination les ressources actuelles et futures à enjeu mobilisables pour la production d'eau potable (actions 2.5.2, 2.5.3 et 2.5.4) ;
- lutter contre l'imperméabilisation des sols pour favoriser la recharge naturelle des nappes (action 2.4.1) ;
- réduire les pertes sur les réseaux de transport (actions 3.2.1, 3.2.2) ;
- quantifier les besoins et évaluer leur adéquation avec les ressources prélevables, dans une logique de sobriété (actions 2.2.1 et 2.2.2) ;
- ajuster les prélèvements autorisés aux capacités des milieux (actions 2.3.3, 2.3.4, 2.3.5, 2.3.6) ;
- engager une démarche de sobriété Etat / collectivités exemplaires (action 4.2.3) ;
- sensibiliser les usagers à la rareté de l'eau et les accompagner dans une trajectoire de sobriété (actions 4.2.2, 4.2.4, 4.3.2, 4.3.3, 4.4.1, 4.2.5, 4.2.6, 4.5.1, 5.2.2, 5.2.3, 6.6.3).

---

1 <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>

#### 4. Mieux planifier et dynamiser la gouvernance

De nombreuses structures interviennent dans la gestion de la ressource en eau, qui est à la croisée de considérations environnementales, économiques, sanitaires, culturelles... Par ailleurs, la recherche d'une gestion équilibrée de la ressource en eau s'inscrit dans des logiques de temps long via la **planification et un dialogue territorial soutenu**. Dans ce contexte, il paraît prioritaire de mener les actions suivantes :

- dynamiser la gouvernance de la gestion de la ressource à travers le CEB, les CLE de SAGE et les comités de gestion des masses d'eau (actions 2.3.2, 6.1.1, 6.2.1, 6.3.1) ;
- intégrer les enjeux liés à la ressource en eau dans la planification (SAR, SCOT, PLU) et l'aménagement du territoire (action 6.4.1) ;
- rationaliser et planifier le transport de l'eau via les SDAEP (actions 3.3.1 et 3.3.2) ;
- développer l'interconnexion des réseaux AEP (action 5.5.1) ;
- accompagner financièrement et techniquement les EPCI et suivre l'efficacité des actions engagées (actions 3.3.3, 3.3.5, 3.5.1, 6.3.2).

#### 5. Mise en œuvre et suivi de la stratégie régionale

Le plan d'actions détaillé en pièce jointe doit permettre la **mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale** et le **suivi unifié** des mesures liées à la gestion quantitative de la ressource en eau, quelle que soit leur origine (PEDOM, PDM, plan eau du gouvernement...). Pour chaque action sont définis un niveau de priorité, une/des structure(s) pilote(s), des partenaires, une échéance prévisionnelle, un coût prévisionnel et des éléments d'avancement. Certaines informations ont vocation à être précisées à mesure que les actions s'engagent.

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuie sur :

- des **outils financiers habituels** (OLE, OFB, FEDER, CCT, DEAL, CDC, AFD...), coordonnés via le plan eau DOM ;
- un **suivi rapproché** réalisé par la DEAL, avec l'appui de l'OLE dans le cadre du secrétariat technique de bassin ;
- des **échanges réguliers** au sein de la commission ressource ;
- un **rapportage** annuel en séance plénière du CEB.